

CAMPING DE MINDIN \*\*\*  
Avenue du Bois - 44250 Saint-Brevin-les-Pins  
Tél. 02 40 27 46 41 - Fax 02 40 39 20 53  
Internet <http://www.camping-de-mindin.com>  
E-mail [info@camping-de-mindin.com](mailto:info@camping-de-mindin.com)

## CONDITIONS GÉNÉRALES LOCATIONS

La réservation est indispensable.

Adressez-nous la demande de réservation ci-jointe ou contactez-nous par téléphone ou internet, nous vous enverrons un contrat établi en double exemplaire : un que vous conserverez, un que vous nous renverrez signé et accompagné d'un chèque d'arrhes de 25 % du montant pour les séjours d'une semaine au moins et de 50 % pour les séjours inférieurs à une semaine.

Le choix de la location est en fait en fonction des exigences de notre planning, mais dans la mesure du possible nous tiendrons compte des préférences que vous nous indiquerez (ombragé, ensoleillé...). En aucun cas le critère de choix de la location ne pourra donner prétexte à annulation.

En cas de désistement, les conditions d'annulation précisées au contrat s'appliqueront **quel que soit le motif d'annulation**.

En juillet et août, les arrivées se font à partir du samedi 16 h jusqu'à 19 h, en cas de retard, prévenez-nous par téléphone, l'accueil est assuré jusqu'à 22 h 30. Les départs se font le samedi de 9 h à 11 h. Un seul véhicule est prévu par location, il peut être stationné sur l'emplacement. Tout véhicule supplémentaire devra être laissé à l'extérieur du camping.

En aucun cas le Camping de Mindin ne peut-être tenu pour responsable de la détérioration des véhicules, ni de la perte ou du vol des objets personnels.

Aucune tente ou annexe ne peut être installée sur l'emplacement sans autorisation expresse du gérant.

A votre arrivée, vous devez vous adresser à l'accueil afin de régler le solde de votre séjour, ainsi que la caution de 820 € (800 € pour le matériel et le nettoyage et 20 € pour le badge d'accès), nous vous accompagnons ensuite à votre location.

Les locations sont consenties pour le nombre de personnes spécifié au contrat, aucune personne supplémentaire ne peut être admise sans autorisation du gérant. Les visiteurs doivent acquitter une redevance ; dans tous les cas, ils doivent se présenter à l'accueil à leur arrivée, ils sont sous votre responsabilité, notamment en ce qui concerne le respect du règlement intérieur. Ils devront impérativement avoir quitté le terrain avant 22 h.

La taxe de séjour est perçue à votre arrivée suivant un tarif fixé par la municipalité (0,20€ par jour et par personne de plus de 13 ans en 2007).

Le règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping. En cas de non respect de celui-ci ou de comportement incompatible avec la vie du camp ou la sécurité, le gérant pourra résilier le contrat et éventuellement faire appel aux forces de l'ordre, dans ces cas aucun remboursement ne sera effectué sur le montant du séjour.

### *Comment nous avez vous connus?*

Je suis un habitué du camping

Je connais St-Brevin

Par un guide

Lequel ?.....

Par internet

Quel site ?.....

Autre : .....

Par des amis

Par l'office du tourisme de St-Brevin

Par un journal de petites annonces

Lequel ?.....

Par minitel

Par l'annuaire téléphonique

